

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 DÉCEMBRE 2013**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de décembre deux mille treize, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1606-12-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 1.1.1 B) Saint-Blaise-sur-Richelieu - Demande d'exclusion auprès de la CPTAQ.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1607-12-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 1^{er} octobre 2013 et de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2013 soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Mont-Saint-Grégoire - Avis préliminaire

La municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite obtenir un avis préliminaire concernant l'agrandissement potentiel de la zone Rag-5. Considérant que ce projet ne répond pas aux critères reliés aux zones de consolidation résidentielle identifiées en milieu agricole au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu, les membres du comité administratif ne peuvent recommander l'orientation privilégiée par la municipalité. Toutefois, l'aménagiste de la MRC du Haut-Richelieu est chargée de vérifier certains scénarios qui pourraient permettre l'agrandissement de cette zone tout en maintenant l'harmonie des activités. Une lettre à cet effet sera transmise aux autorités de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

B) Saint-Blaise-sur-Richelieu - Demande d'exclusion auprès de la CPTAQ

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la CPTAQ que la demande d'exclusion des lots 4 540 284, 4 540 285 et 4 540 294 situés en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu est conforme au schéma d'aménagement et de développement.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 487 :

A.1 Avis préliminaire du MAMROT

Le directeur général dépose l'avis préliminaire transmis par le sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au projet de règlement 487, lequel s'avère défavorable en ce qui a trait aux régimes des déblais dans le cadre de travaux de nettoyage de cours d'eau de même que la modification de la carte de la plaine inondable. Il est rappelé que l'échéance du Ministre pour se prononcer définitivement sur la conformité du règlement par rapport aux orientations gouvernementales est fixée au 23 décembre 2013.

A.2 Avis de la CMM

Le directeur général dépose un avis de la CMM, lequel confirme que le règlement 487 est sans incidences métropolitaines.

A.3 Demande d'accès aux documents

Mme Caroline Roberge mentionne qu'une demande d'accès aux documents relatifs au processus d'adoption relié au règlement 487 a été sollicitée de la part d'un bureau d'avocats et ce, particulièrement pour le volet de modification de la carte de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu, rue Bellerive. L'ensemble des documents a été acheminé au demandeur.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et souhaitent que la MRC ne soit pas obligée d'intégrer ces dernières à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement puisque d'autres lois et règlements de protection existent déjà.

2.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2.1 Arrimage des services d'urgence - Réunion de travail

Conformément aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités, l'arrimage des services d'urgence est requis. En conséquence, les membres du comité administratif demandent de tenir une réunion au cours du mois de janvier 2014 avec les représentants des organismes suivants : Sûreté du Québec, ministère de la Sécurité publique, Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu, ministère des Transports du Québec, Alerte santé, Service ambulancier, les maires, directeurs généraux et directeurs des services de sécurité incendie.

CAPV2013-12-03

2.2 PG Solutions/1^{ière} Ligne - Hausse des coûts

Le directeur général soumet qu'une hausse de coûts de 30% du contrat de soutien annuel a été facturée par PG Solutions, cette firme ayant récemment acquis 1^{ière} Ligne. Des démarches sont actuellement en cours afin de réduire cette augmentation.

3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham

3.1.1 Aide financière au Comité Pro-Piste pour l'année 2014

Les membres du Comité administratif recommandent le versement d'une aide financière de 36 550,84\$ au Comité Pro-Piste pour la saison 2014 et ce, afin d'assumer la gestion et l'entretien de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham.

3.1.2 Rapport annuel d'exploitation 2013 et transmission au ministère des Transports

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2013 déposé par le Comité Pro-Piste et sa transmission au ministère des Transports au plus tard le 31 décembre 2013.

3.1.3 Club de motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. - Droit de passage

CONSIDÉRANT le règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et la gestion;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC souhaite la collaboration des usagers de la motoneige afin de respecter la signalisation, les propriétés riveraines de même que les utilisateurs de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham ;

EN CONSÉQUENCE;

1608-12-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2013-2014 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

DE DEMANDER au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection du tronçon l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2013;

DE DEMANDER au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CAPV2013-12-03

D'AVISER le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2013-2014 soit, du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} avril 2014;

D'AVISER les trois clubs de motoneige concernés que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la présente saison afin de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

3.2 Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie 2014 - Participation financière

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT s'est retiré de l'organisation du colloque des pactes ruraux montérégiens depuis 2012;

CONSIDÉRANT QU'un financement de 15 000\$ est sollicité de la part des MRC concernées;

EN CONSÉQUENCE;

1609-12-13 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 2 000\$ pour l'organisation du Colloque des pactes ruraux de la Montérégie, édition 2014;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.3 Parachèvement de l'autoroute 35 - Suivi du dossier

Le directeur général dépose la réponse du directeur de l'Est de la Montérégie du ministère des Transports relativement à la demande de rencontre des membres du comité administratif. En l'occurrence, ce dernier mentionne que l'ouverture à la circulation du nouveau tronçon de 25 kilomètres entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Sébastien est prévue pour 2014. En ce qui a trait au prolongement jusqu'à Saint-Armand, le gouvernement procède actuellement à une révision du Plan québécois des infrastructures, ce qui influencera l'avenir de plusieurs dossiers dont celui du parachèvement de l'autoroute 35.

3.4 Pacte rural 2007-2014 - Venise-en-Québec

CONSIDÉRANT la demande d'extension de délai de la municipalité de Venise-en-Québec jusqu'au mois d'octobre 2014 pour la réalisation du projet « Prolongement de la voie cyclable et halte cyclable » dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le pacte rural 2007-2014 se termine en mars 2014;

EN CONSÉQUENCE;

1610-12-13 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise l'extension du délai de réalisation du projet « Prolongement de la voie cyclable et halte cyclable » à Venise-en-Québec dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural 2007-2014 jusqu'au 31 mars 2014.

ADOPTÉ

CAPV2013-12-03

3.5 PIIRL - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que 3 soumissions ont été déposées dans le cadre de l'appel d'offres publié sur le Système électronique d'appels d'offres du Québec (SEAO). Le comité de sélection procédera à l'analyse de ces dernières au cours du prochain mois et les recommandations seront déposées aux membres du conseil au mois de janvier 2014.

3.6 CRÉ Montérégie Est - Nominations

3.6.1 Conseil d'administration

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Jacques Landry afin de siéger au sein du conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est.

3.6.2 Comité de concertation régionale en Immigration

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de M. Réal Ryan afin de siéger au sein du comité de concertation régionale en Immigration.

4.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Priorités régionales 2014 pour la Sûreté du Québec

Les membres du Comité administratif recommandent de reconduire les priorités régionales suivantes pour l'année 2014:

1. Sécurité routière (zones scolaires et terrains de jeux).
2. Sécurité nautique.
3. Drogue niveau 1.
4. Actualisation des statistiques et modification du plan d'opération des ressources policières (PORP).
5. Mise sur pied d'un plan d'action conjoint avec les partenaires et professionnels du milieu afin de contrer l'intimidation.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 décembre prochain.

5.1.2 Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville - Campagne majeure 2012-2016

Les membres du comité administratif prennent acte du 2^e versement d'un montant de 140 000\$ dans le cadre de la campagne majeure de financement « Unis pour la santé » de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

5.1.3 Fédération de l'UPA de la Montérégie - Demande de commandite

Les membres du comité administratif n'acquiescent pas à la demande de commandite de la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans le cadre de l'édition du Gala des Agristars 2014 puisque chacune des municipalités a déjà été sollicitée.

CAPV2013-12-03

5.1.4 Demandes d'appui

A) MRC Marguerite-d'Youville - Circulation des marchandises sur les voies ferrées

Considérant que les représentants des municipalités concernées par le transport ferroviaire des marchandises sur les voies ferrées siègent déjà au sein de comités et disposent de personnes contacts pour l'obtention d'informations, les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande de la MRC Marguerite-d'Youville.

B) MRC de Roussillon - Problématique du recyclage du verre

Les membres du comité administratif suggèrent ne pas appuyer la MRC de Rouville pour l'instant puisque la résolution d'appui sollicité tend en faveur de la consigne du verre pour solutionner la problématique du recyclage du verre.

5.2 Fonctionnement - Divers

5.2.1 Liste des séances ordinaires du Conseil et du Comité administratif de la MRC pour l'année 2014

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de la liste des séances du comité administratif et du conseil devant se tenir en 2014.

5.2.2 Report de la séance

Les membres du comité administratif siégeront le 27 juin 2014 à 9h00 au lieu du 1^{er} juillet 2014 puisqu'il s'agit d'un jour férié.

6.0 ÉVALUATION

6.1 Demandes de révision de l'évaluation foncière - Mandat

1611-12-13 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif mandate Me Hélène Francis afin d'agir pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu pour les matricules 2094 87 2822, 2094 87 3945, 2094 87 4138, 2094 77 9028 et 2094 77 9187 aux demandes de révision auprès du TAQ.

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

7.0 COURS D'EAU

7.1 Rivière du Sud, branche 6 - Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier de la rivière du Sud, branche 6, à savoir : BMI experts-conseils inc. 1 359,57\$; Excavation CMR inc. 8 238,46\$, pour un total de 9 598,03\$. A cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.2 Cours d'eau sans désignation, lot 385 - Saint-Valentin - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier du cours d'eau sans désignation, lot 385, à Saint-Valentin, à savoir : BMI experts-conseils inc. 4 983,02\$; Media Transcontinental 1080,76\$; BMI experts-conseils inc. 2 290,87\$; Béton Laurier inc. 17 303,29\$; Frais d'administration de 500\$ pour un total de 26 157,94\$ A cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2013-12-03

7.3 Cours d'eau Côté Sud du Chemin Grande-Ligne - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives aux travaux d'entretien et de stabilisation et nomination

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Côté Sud du Chemin Grande-Ligne.

7.4 Cours d'eau Campbell, branche 1 - Autorisation à la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Campbell, branche 1.

7.5 Rivière du Sud-Ouest, branche 9 - Autorisation à la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux nécessaires dans la rivière du Sud-Ouest, branche 9.

8.0 VARIA

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1612-12-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 décembre 2013.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier